

Avis public du scrutin référendaire

**Vote par
correspondance**

Municipalité
Saint-Flavien

Scrutin du			
2021	08	29	
année	mois	jour	

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné que :

Page 1 de 2

1° un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

- ☒ du règlement
☐ de la résolution
☐ de l'ordonnance



Pour consultation : Bureau municipal
177 rue Principale, Saint-Flavien
Endroit

Numéro : 02-2021

Titre : Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la construction d'un trottoir sur une partie de la rue principale.

Objet : Construction d'un trottoir sur une partie de la rue principale

Adopté le : 10 mai

Montant et emploi projeté des sommes de l'emprunt (le cas échéant) : Emprunt de 1 191 000 \$ pour la construction d'un trottoir sur la rue Principale

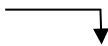
2° la question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le règlement no 02-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 1 191 000 \$ pour la construction d'un trottoir sur une partie de la rue principale ?

3° le scrutin concerne :

- ☐ l'ensemble de la municipalité
☒ un secteur de la municipalité

(croquis facultatif)



Description sommaire du périmètre du secteur concerné (en plus ou au lieu du croquis)

Le secteur comprend les catégories d'immeubles suivants :

A – Résidence unifamiliale

B – Commerce seul

C – Commerce de service intégré à la résidence et non spécifiquement énuméré

D – Centre commercial

E – Immeuble résidentiel autre qu'une résidence unifamiliale

F – Maison de chambres et/ou pension

G – Camping incluant chalet

H – Industrie

I – Exploitation agricole

4° les renseignements sur le vote sont les suivants :

- en vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, le scrutin se déroulera entièrement par correspondance;
- toute personne habile à voter inscrite sur la liste référendaire pourra voter par correspondance, et ce, sans formuler de demande à cet effet auprès de la municipalité;
- les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à l'ensemble des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire le :

2021	08	18
------	----	----

année mois jour
- l'enveloppe contenant le bulletin de vote devra être reçue au bureau du greffier ou du secrétaire-trésorier au plus tard à 16 h 30 le :

2021	09	05
------	----	----

année mois jour
- les personnes habiles à voter qui n'auront pas reçu le bulletin de vote pourront communiquer avec le greffier ou le secrétaire-trésorier afin de l'obtenir à compter du :

2021	08	23
------	----	----

année mois jour

Pour plus d'information, vous pouvez me joindre ou joindre mon adjoint, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Catherine Fiset, secrétaire-trésorier

Adresse : 177 rue Principale, Saint-Flavien
Québec, Qc G0S 2M0

Téléphone : (418) 728-4190 p 1

Véronique Fauteux, adjoint

Adresse : 177 rue Principale, Saint-Flavien
Québec, Qc G0S 2M0

Téléphone : (418) 728-4190 p 2

5° le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit : Bureau municipal sis au 177 rue Principale, Saint-Flavien

date : 5 septembre 2021

heure : 16h30

Signature

Donné à

Saint-Flavien

Municipalité

, le

2021	07	14
année	mois	jour


Catherine Fiset, Secrétaire-trésorière